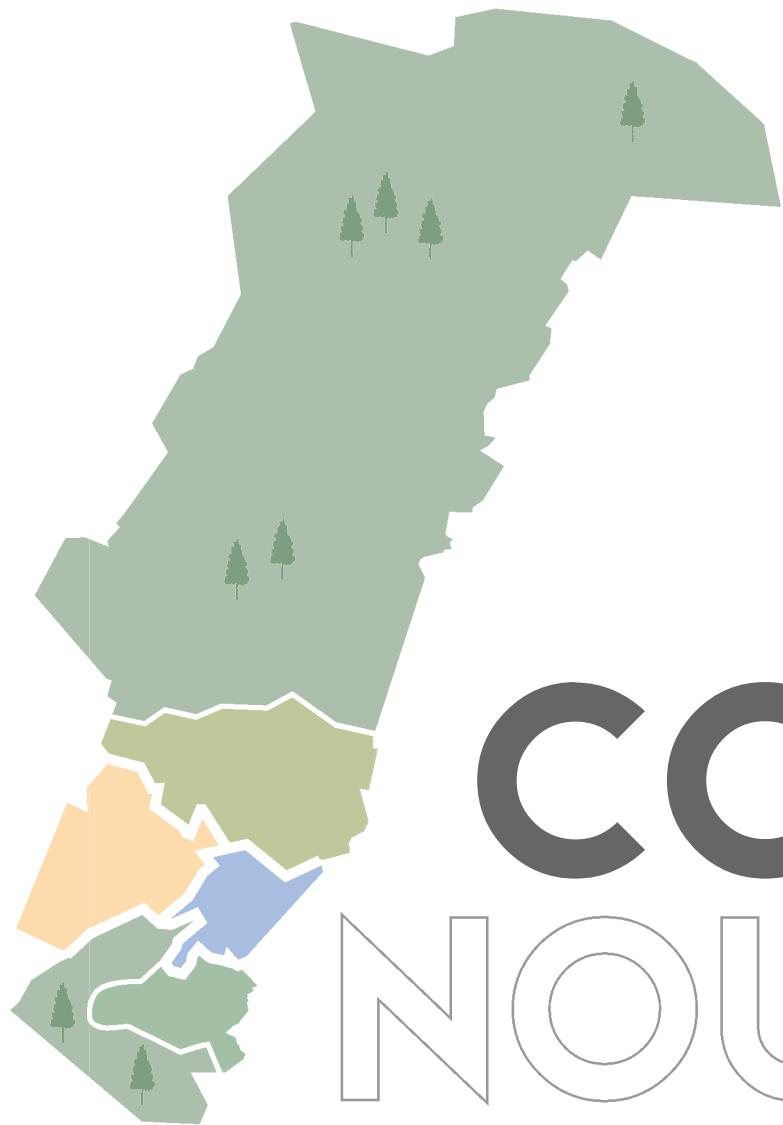




LANCEMENT
D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

COMMUNE NOUVELLE ?

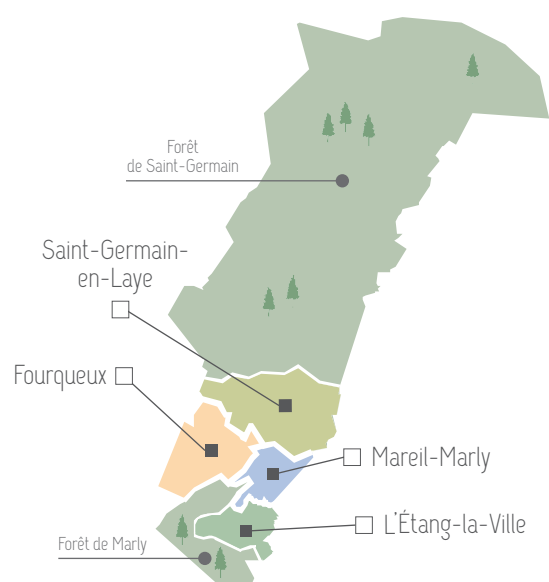
L'Étang-la-Ville
Mareil-Marly

Fourqueux
Saint-Germain-en-Laye





Merci à tous les élus présents le 10 mars.



L'Étang-la-Ville, Fourqueux, Mareil-Marly et Saint-Germain-en-Laye étudient ensemble leur passage éventuel au statut de commune nouvelle. Pourquoi cette évolution, que faut-il en attendre, quel est le calendrier, quels partenaires accompagnent cette étude ? Avant de s'engager dans une démarche de commune nouvelle, une année de travail, de réflexion et de concertation s'ouvre pour analyser tous les tenants et aboutissants de ce projet.

Ce quatre-pages vous donne quelques clés pour comprendre le projet de territoire envisagé.

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNE NOUVELLE ?

C'est le regroupement de plusieurs communes ayant fait le choix de se rapprocher en une commune nouvelle dotée d'un seul conseil municipal et d'une seule administration. Les communes historiques conservent leurs services de proximité ainsi que leur cadre de vie.

Accompagnées d'un bureau d'études, des services de l'État (DDFIP/DDT), du Sénat, de l'Association des maires de France, et d'étudiants de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, les communes s'imposent quatre mois pour réfléchir, concerter, aller plus loin... ou pas.

En mai prochain, les élus se prononceront sur l'opportunité de la création d'une commune nouvelle qui pourrait devenir réalité le 1^{er} janvier 2019, après signature de l'arrêté par le préfet. Les 124 élus conserveront leur mandat jusqu'aux élections municipales de 2020, après, ne siègeront qu'une seule assemblée et un seul maire, avec des maires délégués, interlocuteurs de proximité.

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

Forêt domaniale de Saint-Germain et forêt de Marly **2 MASSIFS / 41 KM²**

Territoire réuni **59 KM²**

Population réunie **51 861 HABITANTS** (INSEE 1^{er} janvier 2017)

Population ayant moins de 45 ans **56 %**

Retraités **5 %** Étudiants **15 %**

Résidents étrangers **5 630 (12 %)**

La part de diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus est largement supérieure dans les 4 communes à celle des Yvelines (41,8 %) et de l'Île-de-France (39,5 %) **56,3 % à 69,2 %**

Cadres, professions intermédiaires et employés **86 %**

Les quatre communes ont un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale **9,2 %**

CALENDRIER 2018

12 FÉVRIER

Présentation aux 124 élus des quatre communes de la méthodologie de l'étude confiée au groupe Enéis.

10 MARS

Visite des élus dans les quatre communes : liens de proximité, continuité du territoire, histoire commune, environnement partagé, rayonnement international, projets et enjeux identifiés...

PHASE 1 / FÉVRIER-MAI 2018

- > Réaliser un recensement des équipements et des services offerts aux populations ;
- > Évaluer les impacts d'un rapprochement en termes de services publics ;
- > Identifier les points de vigilance ;
- > Étudier les conséquences financières et fiscales d'un rapprochement ;
- > Évaluer l'opportunité de créer une commune nouvelle à 3 ou à 4.

PHASE 2 / MAI-OCTOBRE 2018

- > Lancement de la concertation avec les habitants ;
- > Définir les modalités de gouvernance et les garanties en termes de services publics ;
- > Concilier les besoins et les attentes des communes, répondre aux enjeux de maintien des niveaux des services existants ;
- > Engager la convergence des politiques publiques municipales.

PHASE 3 / OCTOBRE-DÉCEMBRE 2018

- > Organiser et planifier la mise en œuvre de la future commune nouvelle ;
- > Accompagner les administrations dans la mise en œuvre opérationnelle éventuelle ;
- > Identifier les enjeux juridiques, RH, financiers et organisationnels ;
- > Vote des élus municipaux.

Parole à...

UNE COMMUNE NOUVELLE MAIS POUR QUOI FAIRE ?



BRIGITTE MORVANT
MAIRE DE MAREIL-MARLY

“ Les habitants et les élus qui les représentent sont tous attachés à défendre leur cadre de vie. Ce qui nous rendra plus efficaces est notre volonté commune : combattre la densification imposée par la loi Alur (Accès au logement et à un urbanisme rénové) et les désordres occasionnés par l'application aveugle de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains). Ensemble, nous pourrions inventer de nouveaux modes d'organisation, en respectant l'histoire des lieux de nos communes. Il nous faut aménager, de manière à respecter nos obligations légales mais nous devons en même temps préserver nos îlots de verdure pour devenir le poumon vert de l'ouest de Paris”.



JEAN-YVES BOUHOURD
MAIRE DE L'ÉTANG-LA-VILLE

“ Il est constaté outre l'affaiblissement des finances du bloc communal, l'énergie anormalement mobilisée par la mise en œuvre des schémas de coopération intercommunale de 2016 et 2017 pour aboutir, en fait, à un fonctionnement compliqué des intercommunalités créées autoritairement et souvent artificiellement. Dans ces conditions, le rapprochement volontaire de communes fondé sur une analyse des complémentarités territoriales et un désir d'avenir commun, susceptibles de déboucher sur une taille critique des communes d'Île-de-France, est à étudier. Au bénéfice, qui peut sembler dans un premier temps paradoxal, de l'amélioration de la représentation politique des communes concernées au sein des départements et de la métropole du Grand Paris”.



ARNAUD PERICARD
MAIRE DE SAINT-GERMAIN

“ Nos quatre communes comptent parmi les villes les plus attractives de France, du fait de la qualité de l'enseignement sur notre bassin de vie. Nous pouvons nous appuyer sur un grand nombre d'établissements élémentaires, secondaires et universitaires. Notre réputation tient aussi à l'enseignement d'exception qu'offre le lycée international. Deux tiers de ses lycéens proviennent de nos quatre communes. Cet établissement a permis d'irriguer tout le tissu scolaire avec la création de sections internationales dans certaines écoles primaires. Cette ouverture sur le monde est constitutive de l'identité et de l'histoire de notre territoire. Notre engagement, au sein de ce projet de commune nouvelle, permettra de consolider notre politique éducative et de la rendre plus performante. Avec la confrontation de nos idées et le partage de notre expérience, nous serons au service de cette jeunesse, liant ainsi nos quatre communes”.



DANIEL LEVEL
MAIRE DE FOURQUEUX

“ Depuis de longues années nos quatre communes se sont attachées à développer des services à nos populations de grande qualité. Notre mission vise à satisfaire au mieux les usagers afin de leur proposer un service d'expertise toujours plus adapté, fort et performant. Le contexte actuel de diminution forte des dotations de l'État contraint les collectivités à trouver des solutions financières viables et pérennes sans augmenter les impôts. Alors l'idée actuelle de simplement réfléchir, d'étudier un rapprochement voire de fusionner nos communes est peut-être une des solutions pour permettre de conserver et même d'optimiser la qualité des services à la population...”

ÉTAPES UN TEMPS, UNE PHASE, UN OBJECTIF

Le cabinet d'études Groupe Eneis s'est adressé aux 124 élus des quatre villes le 12 février dernier à L'Étang-la-Ville pour présenter la méthodologie de son étude en trois phases : évaluation de l'opportunité de créer une commune nouvelle (jusqu'en mai) ; définition des modalités de gouvernance politique et des garanties en matière de service public (de mai à octobre) ; accompagnement dans la mise en œuvre opérationnelle (d'octobre à décembre).



Les objectifs du projet de fusion ont été rappelés :

- > **maintenir** le cadre de vie et la qualité des services,
- > **réaliser** des économies,
- > **renforcer** le poids du territoire dans l'intercommunalité et auprès des partenaires institutionnels,
- > **maîtriser** la pression fiscale dans un contexte de diminution des ressources.

En parallèle, des étudiants de 4^e année de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye ont présenté une enquête menée auprès des élus sur les identités et complémentarités des quatre villes. D'autres partenaires ont en outre été sollicités pour assurer une vision complète sur l'opportunité ou non de faire une commune nouvelle.

Ainsi, l'État, via sa Direction départementale des Finances publiques pour la partie fiscale, et la Direction départementale des Territoires pour la partie logements sociaux, nous accompagne dans notre démarche de réflexion. Les services du Sénat et l'Association des maires de France ont également été associés, eu égard à leur expérience et à leur expertise dans les démarches de création de communes nouvelles.

PAROLE À THOMAS STRAUB DIRECTEUR ASSOCIÉ DU GROUPE ENEIS

“ Les quatre communes de Saint-Germain-en-Laye, de L'Étang-la-Ville, de Mareil-Marly et de Fourqueux ont confié au groupe Eneis une étude d'impact permettant de déterminer l'intérêt de créer une commune nouvelle sur le territoire. Pilotée par les maires, quatre élus référents et les DGS (directeurs généraux des services) des quatre communes, la démarche sera menée en étroite concertation avec l'ensemble des élus du territoire dont les différentes sensibilités sont invitées à participer aux groupes de travail des 4, 9, 10 et 11 avril prochains. La 1^{ère} phase sera déterminante puisqu'elle doit permettre aux 4 communes d'ici la fin du mois de mai de se positionner sur l'intérêt de créer une commune nouvelle à partir d'une analyse des convergences des politiques municipales menées dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint”.

EN MAI, ON CAUSE COMMUNE !

Nous allons engager une démarche de concertation auprès des habitants des quatre communes en mai.
Votre avis, nos échanges doivent nourrir la réflexion.
Les modalités de concertation pourront prendre des formes différentes en fonction des communes.

- > L'ensemble des documents et rapports seront consultables en ligne.
- > Cafés-rencontres, réunions publiques ou ateliers d'idées dans chaque commune en juin.
- > Facebook Live ou échanges en direct avec les maires sur les sites Internet ou les réseaux sociaux.
- > Adresse électronique mise à votre disposition :

concertation@etude-commune-nouvelle.fr

Cette adresse est destinée aux habitants qui peuvent poster leurs suggestions et leurs remarques. Celles-ci serviront à nourrir la réflexion sur le projet de commune nouvelle.

FAQ

POUR EN SAVOIR PLUS

UNE FOIRE AUX QUESTIONS

Ces trois questions sont tirées d'une FAQ ou Foire aux questions disponible en ligne sur les sites Internet des quatre communes :

- > www.letanglaville.fr
- > www.ville-fourqueux.fr
- > www.mareil-marly.fr
- > www.saintgermainenlaye.fr

Ressources documentaires, informations communiquées au fil de l'eau sur les sites Internet et les réseaux sociaux.

Vous pouvez donner vos avis, faire part de vos remarques et suggestions sur :

concertation@etude-commune-nouvelle.fr

NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS SUR LES MARCHÉS

Dimanche 8 avril, à 11h - Place du Marché
Vendredi 13 avril, à 17h - Place des Rotondes
Samedi 14 avril, à 11h30 - rue Franklin

1 / POURQUOI ENGAGER MAINTENANT CE PROJET D'ÉTUDE ?

Depuis 2014, les baisses massives des dotations menacent les investissements et les budgets des collectivités locales et donc, à court terme, les services rendus à la population. En mutualisant les moyens et les matériels, nous visons à garder le même niveau de service, voire à l'améliorer, en dépit de cette baisse des ressources.

Les réformes territoriales successives ont créé de grands ensembles administratifs éloignés des réalités quotidiennes des communes et dans lesquels la voix des élus de proximité risque de devenir inaudible. En se réunissant, les élus pourront davantage se faire entendre et défendre les intérêts des habitants.

Enfin, nous avons aujourd'hui assez de recul sur le nouveau dispositif des « communes nouvelles » lancé sur tout le territoire français, pour en observer les bénéfices. Les expériences des collectivités qui ont inauguré ce processus plaident majoritairement en sa faveur.

2 / POURQUOI CES QUATRE COMMUNES ?

Les élus des quatre communes ont la même volonté d'unir leurs forces pour mieux assurer l'avenir de leurs territoires. L'habitude qu'ils ont prise du dialogue et de la coopération au fil des mois et des années permet d'envisager une fu-

sion possible dans de bonnes conditions et le respect de l'intérêt des habitants de chaque commune.

Par ailleurs, ensemble, les quatre communes forment un bassin de vie cohérent et complémentaire à de nombreux égards ; de l'offre de logement au développement des transports en passant par les services à l'enfance ou la protection de notre cadre de vie et de nos massifs forestiers en particulier.

Plus encore que des services, ce sont des projets communs qui peuvent être partagés pour porter le développement harmonieux de notre bassin de vie.

3 / MA COMMUNE RISQUE-T-ELLE DE PERDRE SON IDENTITÉ ?

Non. Ce qui fait l'identité de chaque commune ne va pas disparaître. Le patrimoine immobilier et naturel, la vie associative, sportive et culturelle, les rendez-vous festifs et traditionnels des uns et des autres continueront de faire rayonner l'identité propre à chaque commune historique. La conservation de l'esprit village a d'ailleurs clairement été identifiée comme une priorité par tous les élus. Au sein de la commune nouvelle, les communes historiques ne disparaissent pas mais deviennent des communes déléguées dotées d'un maire délégué et d'une annexe de la mairie de la commune nouvelle. Le nom de la commune historique ne disparaît pas non plus et peut notamment toujours figurer dans les adresses postales après la fusion.

TRIBUNES LIBRES

SOYONS PLUS FORTS ENSEMBLE

Le contexte financier et celui des collectivités locales en particulier, les nombreuses réformes territoriales et l'incertitude quant au devenir de la Métropole du Grand Paris nous invitent à réfléchir à l'avenir de nos communes. Pourrons-nous encore offrir des services de proximité de qualité à nos habitants sans hausse de la fiscalité ? Pourrons-nous encore défendre nos territoires face aux enjeux actuels et au désengagement de l'État ? L'étude et la réflexion sur la commune nouvelle est une piste novatrice que nos quatre maires ne peuvent écarter.

En politique, il faut avoir des convictions mais aussi s'ouvrir à d'autres perspectives et saisir de nouvelles opportunités quand elles se présentent. Il s'agit ici de bon sens pour un éventuel projet politique au service des habitants.

Plus de 1 800 maires en France se sont déjà engagés courageusement dans ce processus.

Soyons nous aussi courageux et visionnaires.

Union pour Saint-Germain

LA COMMUNE NOUVELLE : UNE RÉALITÉ DE FAIT

Ce projet de regroupement serait la concrétisation d'une situation de fait. Nos quatre communes sont liées par la complémentarité de leurs services et les établissements scolaires de Saint-Germain sont fréquentés par l'ensemble de nos jeunes. Tous les habitants de ce bassin de vie partagent la même exigence d'un cadre de vie de qualité que nous serons plus à même de préserver ensemble dans le respect des identités de chacun.

Armelle Rouly
armelle.rouly@saintgermainenlaye.fr

QUELLE COMMUNE NOUVELLE ?

L'étude d'une commune nouvelle sera de déterminer, si ce regroupement à 3 ou à 4 permet de créer un ensemble urbain cohérent, de renforcer l'offre d'équipements et de dynamiser le territoire. Il faudra évaluer les conséquences sur la fiscalité locale, sur la construction de logements, sur la représentation démocratique, sur la place des politiques de préservation environnementale.

Nous serons vigilants, tant sur la transparence que sur l'implication des populations. Seule une concertation de qualité et l'organisation d'un vrai débat public garantiront la soutenabilité de ce projet. Nous y veillerons.

Saint-Germain autrement
Pascal Lévêque, Angéline Silly,
Pierre Camasses

AVIS AUX DONNEURS DE LEÇONS RÉPUBLICAINES

Lors des élections municipales de 2014 aucune liste n'a évoqué une fusion de 4 villes dont la nôtre. Mais arrivé comme un cheveu sur la soupe ce sujet est présenté comme la priorité des priorités ! Une telle fusion ne peut et ne doit se faire sans l'accord des habitants. Je réclame un référendum local ville par ville. Comment pourrait-il en être autrement ? Qui ose se prévaloir des valeurs républicaines, et en même temps rejeter le recours au référendum local, outil démocratique parfaitement approprié pour décider ou non de la disparition de certaines communes dans une fusion ?

Didier Rouxel Saint-Germain fait Front !
fn78.06@gmail.com

AFFAIRE À SUIVRE...

Comment donner un avis sur la commune nouvelle avant les conclusions de l'étude ?

L'harmonisation des fiscalités communales est sujet de préoccupation : actualisation des bases locatives, endettement, capacité d'investissement. Cohérence entre les PLU en révision : les 3 autres communes ont un fort déficit en logements sociaux mais veulent rester village. Pourquoi accepter de compenser (bâti 21m H) en densifiant Saint-Germain, bon élève ? Nous souhaitons aussi le respect de notre cadre de vie !

Nos équipements sportifs et culturels suffiront-ils à l'accueil de 12 000 h. ?

Cette fusion ne serait légitime que soumise à un référendum ou aux élections.

« Qui agit avec précipitation se repent à loisir ».

A. Gommier, P. Lazard, M. Dumont,
P. Degeorge

- Texte non parvenu -

Agnès Cerighelli
Non inscrite